

Contact :

DTADD  
Service Eau et Rivières Domaniales  
160 avenue Bollée 72072 Le Mans Cedex 9  
Tél. 02.43.54.72.71

Le Mans, le vendredi 25 juin 2021

## Avis à la batellerie n°19

*Vu le Code du Domaine Public Fluvial*

*Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques*

*Vu le Règlement Général de Police de la navigation*

*Vu l'arrêté préfectoral du 9 février 2017 fixant le règlement particulier de police de la navigation sur la rivière la Sarthe*

*Vu l'arrêté n°17/4795 du 23 mai 2017 portant délégation en matière de signature administrative, de M. Dominique Le Mèner à M. Jean-Michel Levasseur,*

*Vu le décret n°2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau*

### **En raison du tir d'un feu d'artifice le mardi 13 juillet 2021 sur la Commune de la Suze sur Sarthe**

La navigation et le stationnement des bateaux seront interdits sur la rivière la Sarthe sur le secteur suivant:

**-Du pont de la rue du pont jusqu'au viaduc SNCF.**

Pendant la période suivante :

**-le 13 juillet de 20:00 à 00:00.**

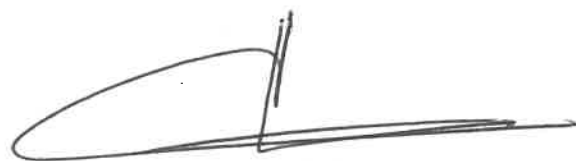
Compte tenu de la présence d'embacles les navigants sont invités à faire preuve de prudence sur l'ensemble de la voie d'eau en général et aux abords des écluses en particulier.

**En cas de problème, vous pouvez joindre l'astreinte au numéro ci-dessous :**

**06.19.11.67.13.**

Le Président du Conseil départemental et par délégation,

Le chef du Service eau et rivières domaniales



Jean-Michel LEVASSEUR